

QUATRIÈME MODIFICATION DE L'ACCORD DE FINANCEMENT DES COURSES DE CHEVAUX EN DIRECT MODIFIÉ ET RÉÉNONCÉ

LA PRÉSENTE QUATRIÈME MODIFICATION DE L'ACCORD DE FINANCEMENT DES COURSES DE CHEVAUX EN DIRECT MODIFIÉ ET RÉÉNONCÉ (la « **Quatrième Modification** ») est intervenue le 1^{er} jour du mois de janvier 2025.

ENTRE :

LA SOCIÉTÉ DES LOTERIES ET DES JEUX DE L'ONTARIO,

une société constituée en vertu de la *Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario*,

(ci-après désignée « **OLG** »),

- et -

HORSE RACING ONTARIO,

une personne morale sans capital-actions constituée en vertu des lois du Canada,

(ci-après désignée « **Ontario Racing** »),

- et -

ONTARIO RACING MANAGEMENT INC.,

une société constituée en vertu des lois de la Province de l'Ontario,

(ci-après désignée « **ORM** »),

- et -

WOODBINE ENTERTAINMENT GROUP,

une personne morale sans capital-actions constituée en vertu des lois de la Province de l'Ontario,

(ci-après désignée « **WEG** »).

ATTENDU QUE OLG, Ontario Racing, ORM et WEG sont parties à l'Accord de financement des courses de chevaux en direct modifié et réénoncé qui est intervenu le 1^{er} avril 2019, tel qu'il a été modifié par la Première Modification de l'Accord de financement des courses de chevaux modifié et réénoncé qui est intervenue le 9 avril 2020, modifié à nouveau par la Deuxième Modification de l'Accord de financement des courses de chevaux modifié et réénoncé qui est intervenue le 16 décembre 2020 et modifié à nouveau par la Troisième

Modification de l'Accord de financement des courses de chevaux modifié et réénoncé qui est intervenue le 26 janvier 2021 (collectivement, l'« **Accord de financement** »);

ATTENDU QUE les termes commençant par une majuscule qui sont utilisés dans les présentes sans y être définis ont le sens que leur attribue l'Accord de financement;

ATTENDU QUE, en vertu du paragraphe 6.5 de l'Accord de financement, Ontario Racing, ORM et WEG ont convenu de déployer des efforts raisonnables pour collaborer avec OLG dans le cadre de son examen et de son analyse des recommandations formulées par la vérificatrice générale dans le rapport annuel 2019, publié par le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario, au sujet du soutien provincial apporté à l'industrie des courses de chevaux, y compris les questions visées par le présent Accord de financement et d'autres questions connexes.

ATTENDU QUE les Parties sont convenues de mettre en œuvre certaines des recommandations formulées par la vérificatrice générale et, à cet égard, souhaitent modifier l'Accord de financement de la manière prévue dans la présente Quatrième Modification;

PAR CONSÉQUENT, eu égard aux engagements et ententes réciproques contenus aux présentes et pour autre contrepartie valable (dont la réception et la suffisance sont reconnues par les présentes), les Parties conviennent de ce qui suit :

1. **Modification de l'annexe 7.2(b)(ii) – Exigences relatives aux rapports financiers semestriels (Hippodromes membres d'OR)**

L'annexe 7.2(b)(ii) de l'Accord de financement est supprimée en entier et est remplacée par le document joint aux présentes comme pièce 1.

2. **Modification du paragraphe 7.2 (Rapports financiers trimestriels et semestriels)**

Le paragraphe 7.2 de l'Accord de financement est modifié par l'ajout à ce paragraphe de l'alinéa (c) suivant :

« (c) Dans les trente (30) jours qui suivent la fin de chaque trimestre (y compris le quatrième) de chaque Année de financement, Ontario Racing doit publier sur son site Web ou par tout autre moyen approuvé par OLG de temps à autre un relevé des bourses trimestriel écrit qui couvre tous les Hippodromes de membres. »

3. **Modification du paragraphe 7.6 (Rapports additionnels)**

Le paragraphe 7.6 de l'Accord de financement est modifié par l'ajout à ce paragraphe de l'alinéa (d) suivant :

« (d) Tous les ans, Ontario Racing doit veiller à ce que chaque Hippodrome membre d'OR prépare un rapport sur la responsabilité d'entreprise portant sur l'Année de financement précédente et devant aborder, au minimum, les questions énoncées à l'annexe 7.6(d) en ce qui le concerne. Ontario Racing doit remettre chacun de ces rapports sur la responsabilité

d'entreprise à OLG au plus tard le 30 juin de chaque année. Après réception du rapport sur la responsabilité d'entreprise d'un Hippodrome membre d'OR, OLG peut valider les informations financières qu'il contient à l'aide des informations qui lui ont été communiquées par Ontario Racing. Si OLG avise Ontario Racing qu'il y a des divergences entre les informations quantitatives contenues dans le rapport sur la responsabilité d'entreprise et les informations fournies à OLG par Ontario Racing, Ontario Racing doit remédier sans délai à ces divergences de concert avec l'Hippodrome membre d'OR. Sous réserve de ce qui précède, Ontario Racing doit veiller à ce que chaque Hippodrome membre d'OR publie son rapport sur la responsabilité d'entreprise sur son site Web ou par tout autre moyen approuvé par OLG de temps à autre au plus tard le 31 juillet de chaque année. »

4. Nouvelle annexe 7.6(d) – Contenu minimal du rapport sur la responsabilité d'entreprise des Hippodromes membres d'OR

L'Accord de financement est modifié par l'ajout du document joint comme pièce 2 à la présente Quatrième modification à titre d'annexe 7.6(d) (*Contenu minimal du rapport sur la responsabilité d'entreprise des Hippodromes membres d'OR*) de l'Accord de financement.

5. Modification du paragraphe 15.4 (Autorisation de divulgation par OLG)

Le paragraphe 15.4 de l'Accord de financement est modifié par l'ajout à ce paragraphe de l'alinéa (c) suivant :

« Nonobstant toute disposition contraire des présentes, WEG, en son nom, ainsi que Ontario Racing et ORM en leur nom et pour le compte des Hippodromes membres d'OR autres que WEG, reconnaissent et conviennent que OLG est autorisée à divulguer ou à publier (notamment sur des sites Web) des informations relatives à la source et au montant des paris faits en Ontario ou de l'extérieur de l'Ontario sur des courses de chevaux en direct tenues en Ontario ou à l'extérieur de l'Ontario, présentées séparément pour chaque Hippodrome de membre et au total pour l'ensemble de l'industrie. Sans limiter la portée générale de ce qui précède, pareille divulgation peut inclure le montant total des paris faits (i) à un Hippodrome de membre sur des courses de chevaux en direct tenues à cet Hippodrome de membre, à tout autre Hippodrome de membre ou à l'extérieur de l'Ontario, et (ii) à l'extérieur de l'Ontario sur des courses de chevaux en direct tenues à tout Hippodrome de membre. »

6. Modification de l'appendice 2 à l'annexe 5.1(a) – État des résultats des courses de chevaux par hippodrome

L'annexe 5.1(a) de l'Accord de financement est modifiée par la suppression de l'appendice 2 de ladite annexe et son remplacement par le document joint à la présente Quatrième Modification comme pièce 3.

7. Effet de la Quatrième Modification sur l'Accord de financement

Sauf les modifications prévues aux présentes, l'Accord de financement demeure inchangé et pleinement en vigueur.

8. Publication de la Quatrième Modification

Ontario Racing, ORM et WEG reconnaissent qu'OLG est tenue de publier la présente Quatrième Modification sur son site Web en vertu du *Règlement de l'Ontario 265/18 : Soutien aux courses de chevaux en direct tenues en Ontario* pris en vertu de la *Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario*.

9. Exemplaires

La présente Quatrième Modification peut être signée en plusieurs exemplaires, chacun d'eux constituant un original et tous les exemplaires pris ensemble ne formant qu'un seul et même acte.

10. Remise par voie électronique

La remise d'un exemplaire signé de la présente Quatrième Modification par tout mode de communication électronique permettant l'impression d'une copie équivaut à la signature et à la remise de la présente Quatrième Modification à la date indiquée à la première page des présentes.

[La page suivante est la page des signatures.]

EN FOI DE QUOI, les Parties ont signé la présente Quatrième Modification.

**SOCIÉTÉ DES LOTERIES ET DES
JEUX DE L'ONTARIO**

Par : (signé) Tina MacMillan
Nom : Tina MacMillan
Titre : Vice-présidente, Jeux de
casino et Courses de chevaux

(signé) Dave Pridmore
Nom : Dave Pridmore
Titre : Dirigeant principal, Jeu

HORSE RACING ONTARIO

Par : (signé) Andrew Gaughan
Nom : Andrew Gaughan
Titre : Président indépendant du
conseil d'administration

(signé) Sue Leslie
Nom : Sue Leslie
Titre : Membre du conseil
d'administration

ONTARIO RACING MANAGEMENT INC.

Par : (signé) Gordon Thain
Nom : Gordon Thain
Titre : Directeur exécutif

(signé) Katherine Curry
Nom : Katherine Curry
Titre : Vice-présidente, Services
juridiques et Conformité

WOODBINE ENTERTAINMENT GROUP

Par : (signé) Bill Ford
Nom : Bill Ford
Titre : Avocat général

(signé) Katherine Curry
Nom : Katherine Curry
Titre : Vice-présidente, Services
juridiques et Conformité

Page des signatures – Quatrième Modification à l'Accord de financement modifié et réénoncé

PIÈCE 1

ANNEXE 7.2(B)(II)
EXIGENCES RELATIVES AUX RAPPORTS FINANCIERS SEMESTRIELS
(HIPPODROMES MEMBRES D'OR)

État des résultats trimestriels

	Montant réel, 30 septembre/ 31 mars	Montant cible, 30 septembre/ 31 mars	Écart	Total depuis le début de l'année	Projection de fin d'année
Recettes					
Recettes découlant des paris					
Paris en Ontario sur les courses en Ontario	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Courses en direct					
Diffusion simultanée					
Salle de paris					
HPI/pari par téléphone					
Numérique (par exemple, Dark Horse)					
Paris hors de l'Ontario sur des courses en Ontario					
Paris en Ontario sur les courses hors de l'Ontario	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Commissions brutes					
Commissions d'animation des courses en diffusion simultanée					
Arrondis					
Recettes tirées des billets impayés					
Sous-total des recettes découlant des paris	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Recettes liées aux courses ne découlant pas des paris					
Aliments et boissons (installations de course)					

État des résultats trimestriels

	Montant réel, 30 septembre/ 31 mars	Montant cible, 30 septembre/ 31 mars	Écart	Total depuis le début de l'année	Projection de fin d'année
Revenus locatifs de casino pour soutenir les courses de chevaux					
Revenus locatifs					
Recettes différées tirées de l'amélioration des immobilisations					
Recettes tirées des courses à l'hippodrome					
Événements autres que les courses à l'hippodrome					
Autres recettes					
Sous-total des recettes ne découlant pas des paris	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Recettes brutes	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Charges					
Charges opérationnelles liées aux courses					
Traitements et salaires					
Marketing, promotion et publicité					
Coût des marchandises vendues (aliments et boissons)					
Ligne droite opposée et hippodrome					
Bureau des courses					
Ligne droite opposée, écuries et paddock					
Hippodrome et charges connexes					
Parieurs et estrade					
Événements autres que les courses à l'hippodrome					
Dons et responsabilité d'entreprise					
Permis, réglementation et conformité					

État des résultats trimestriels

	Montant réel, 30 septembre/ 31 mars	Montant cible, 30 septembre/ 31 mars	Écart	Total depuis le début de l'année	Projection de fin d'année
Bourses complémentaires et commandites					
Frais d'administration (liés aux courses)					
Opérations de change					
Amortissement (lié aux courses)					
Taxes et impôts non liés aux paris					
Autres charges					
Sous-total des charges opérationnelles liées aux courses	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Réduction de la taxe sur le pari mutuel (RTPM)					
Déductions de la RTPM (6,9 %)					
Prélèvement de l'ACPM (0,8 %)					
Impôt de l'Ontario (0,5 %)					
Réduction de la taxe sur le pari mutuel (RTPM) – Remise					
Droits réglementaires (0,75 %)					
Hippodromes (1,25 %)					
Clients (1,5 %)					
Frais du programme de fidélité					
Charges totales	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Marge brute avant les frais des services partagés d'Ontario Racing et l'aide financière totale d'Ontario Racing	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$

État des résultats trimestriels

	Montant réel, 30 septembre/ 31 mars	Montant cible, 30 septembre/ 31 mars	Écart	Total depuis le début de l'année	Projection de fin d'année
Marge brute avant les frais des services partagés d'Ontario Racing et l'aide financière totale d'Ontario Racing, exprimée en pourcentage des recettes brutes	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
Convention d'adhésion – Services partagés					
Recettes découlant des paris	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Paiement de l'Allocation de recettes nettes					
RTPM nette payée par WEG	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Impôts, taxes et frais de l'ACPM payés par WEG	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Frais du programme de fidélité payés par WEG	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Services d'imputation des coûts (espace réservé)					
Incidence totale de la convention d'adhésion	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Marge brute avant les frais des services partagés d'Ontario Racing et l'aide financière totale d'Ontario Racing	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Marge brute avant l'aide financière totale d'Ontario Racing, exprimée en pourcentage des recettes brutes	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
Financement opérationnel d'Ontario Racing					
Paiement à l'hippodrome – Allocation de soutien opérationnel					
Paiement pour l'amélioration opérationnelle					
Autres (par exemple le paiement transitoire pour les charges opérationnelles)					

État des résultats trimestriels

	Montant réel, 30 septembre/ 31 mars	Montant cible, 30 septembre/ 31 mars	Écart	Total depuis le début de l'année	Projection de fin d'année
Aide financière totale d'Ontario Racing	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Marge brute après l'aide financière d'Ontario Racing	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Marge brute après l'aide financière totale d'Ontario Racing, exprimée en pourcentage des recettes brutes	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!

PIÈCE 2

ANNEXE 7.6(D)
CONTENU MINIMAL DU RAPPORT SUR LA RESPONSABILITÉ D'ENTREPRISE DES
HIPPODROMES MEMBRES D'OR

<NOM DE L'HIPPODROME>

Performance en matière de responsabilité sociale

CONTRIBUTIONS DIRECTES	Exercice 2021-22
Dépenses en immobilisations à l'hippodrome	\$
Paie et avantages sociaux	\$
Paie aux fournisseurs	\$

Retombées économiques [données fournies par OLG]

<Nom de l'hippodrome > crée des emplois et génère des retombées économiques qui profitent aux communautés avoisinantes.



Dépenses directes

XXM \$



Produit intérieur brut

XXM \$



Emplois équivalents
temps plein

XX



Recettes fiscales
provinciales

XXM \$

Source : Étude d'OLG sur les retombées économiques (<exercice>)

Soutien communautaire

<Nom de l'hippodrome> est déterminé à soutenir la croissance et la prospérité de la collectivité en redonnant de façon responsable et en générant des retombées positives grâce à sa participation à des initiatives locales importantes telles que :

- Bénévolat et activités de collecte de fonds
- Initiatives en matière de jeu responsable
- Programmes communautaires
- Ateliers de perfectionnement des connaissances et des compétences
- Efforts visant à réduire l'empreinte écologique
- Organisation de journées carrières pour des établissements d'enseignement
- Etc.

PIÈCE 3

APPENDICE 2 DE L'ANNEXE 5.1(A)
ÉTAT DES RÉSULTATS DES COURSES DE CHEVAUX PAR HIPPODROME

Informations du plan d'affaires

	Montant réel, semestre clos le 30 septembre	Montant cible, semestre clos le 31 mars	Cible à la fin de l'année
Recettes			
Recettes découlant des paris			
Paris en Ontario sur les courses en Ontario	- \$	- \$	- \$
Courses en direct			
Diffusion simultanée			
Salle de paris			
HPI/pari par téléphone			
Numérique (par exemple, Dark Horse)			
Paris hors de l'Ontario sur les courses en Ontario			
Paris en Ontario sur les courses hors de l'Ontario	- \$	- \$	- \$
Commissions brutes			
Commissions d'animation des courses en diffusion simultanée			
Arrondis			
Recettes tirées des billets impayés			
Sous-total des recettes découlant des paris	- \$	- \$	- \$
Recettes liées aux courses ne découlant pas des paris			
Aliments et boissons (installations de course)			
Revenus locatifs de casino pour soutenir les courses de chevaux			
Revenus locatifs			
Recettes différées tirées de l'amélioration des immobilisations			
Recettes tirées des courses à l'hippodrome			
Événements autres que les courses à l'hippodrome			
Autres recettes			
Sous-total des recettes ne découlant pas des paris	- \$	- \$	- \$
Recettes brutes	- \$	- \$	- \$

Informations du plan d'affaires

	Montant réel, semestre clos le 30 septembre	Montant cible, semestre clos le 31 mars	Cible à la fin de l'année
Charges			
Charges opérationnelles liées aux courses			
Traitements et salaires			
Marketing, promotion et publicité			
Coûts des marchandises vendues (aliments et boissons)			
Ligne droite opposée et hippodrome			
Bureau des courses			
Ligne droite opposée, écuries et paddock			
Hippodrome et charges connexes			
Parieurs et estrade			
Événements autres que les courses à l'hippodrome			
Dons et responsabilité d'entreprise			
Permis, réglementation et conformité			
Bourses complémentaires et commandites			
Frais d'administration (liés aux courses)			
Opérations de change			
Amortissement (lié aux courses)			
Taxes et impôts non liés aux paris			
Autres charges			
Sous-total des charges opérationnelles liées aux courses	- \$	- \$	- \$
Réduction de la taxe sur le pari mutuel (RTPM)			
Déductions de la RTPM (6,9 %)			
Prélèvement de l'ACPM (0,8 %)			
Impôt de l'Ontario (0,5 %)			
Réduction de la taxe sur le pari mutuel (RTPM) – Remise			
Droits réglementaires (0,75 %)			
Hippodromes (1,25 %)			
Clients (1,5 %)			
Frais du programme de fidélité			
Charges totales	- \$	- \$	- \$

Informations du plan d'affaires

	Montant réel, semestre clos le 30 septembre	Montant cible, semestre clos le 31 mars	Cible à la fin de l'année
Marge brute avant les frais des services partagés d'Ontario Racing et l'aide financière totale d'Ontario Racing	- \$	- \$	- \$
Marge brute avant les frais des services partagés d'Ontario Racing et l'aide financière totale d'Ontario Racing, exprimée en pourcentage des recettes brutes	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
Convention d'adhésion – Services partagés			
Recettes découlant des paris	- \$	- \$	- \$
Paiement de l'Allocation de recettes nettes			
RTPM nette payée par WEG	- \$	- \$	- \$
Impôts et frais de l'ACPM versés par WEG	- \$	- \$	- \$
Frais du programme de fidélité payés par WEG	- \$	- \$	- \$
Services d'imputation des coûts (espace réservé)			
Incidence totale de la convention d'adhésion	- \$	- \$	- \$
Marge brute avant les frais des services partagés d'Ontario Racing et l'aide financière d'Ontario Racing	- \$	- \$	- \$
Marge brute avant l'aide financière totale d'Ontario Racing, exprimée en pourcentage des recettes brutes	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
Financement opérationnel d'Ontario Racing			
Paiement à l'hippodrome – Allocation de soutien opérationnel			
Paiement pour l'amélioration opérationnelle			
Autre (comme le paiement transitoire pour les charges opérationnelles)			
Aide financière totale d'Ontario Racing	- \$	- \$	- \$
Marge brute après l'aide financière d'Ontario Racing	- \$	- \$	- \$
Marge brute après l'aide financière totale d'Ontario Racing, exprimée en pourcentage des recettes brutes	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!

Informations du plan d'affaires

	Montant réel, semestre clos le 30 septembre	Montant cible, semestre clos le 31 mars	Cible à la fin de l'année
--	--	--	--------------------------------------